



République Française
Département : AISNE
Arrondissement : Château-Thierry
BLESMES - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 20 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis ANDRE.

Secrétaire de la séance : Bernadette FIEVET

Approbation des deux derniers procès-verbaux : 23 février 2026 et 20 mars 2026. Les 2 PV sont approuvés à l'unanimité.

Présents : Francis ANDRE, Laurent GRUZON, Bernadette FIEVET, Eric MORELLON, Isabelle PUIGMAL, Valérie KUBARSKI, José BASTOS, Maxime DUFLOCQ, Céline FABIANSKI,

Représentés : Julie LAURENT représentée par José BASTOS - Valérie KUBARSKI représentée par Francis ANDRE

Absents :

Excusés : Michel TANGUY,

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2025
- Vote du compte administratif 2025
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Vote des taux des impôts directs locaux 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Acquisitions des parcelles B 0720, B 0713, B0593 et B 0502
- Cession amiable par la commune de BLESMES d'une maison sis 12, rue des Roinsettes
- Commissions communales à définir

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte de gestion - BLESMES 2025 (N° DE_2026_18)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - BLESMEs 2025 (N° DE_2026_19)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Laurent GRUZON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	189 929,71	0,00	17 756,16	0,00	207 685,87
Opérations exercice	239 850,92	279 434,33	43 233,65	9 391,53	283 084,57	288 825,86
Total	239 850,92	469 364,04	43 233,65	27 147,69	283 084,57	496 511,73
Résultat de clôture		229 513,12	16 085,96			213 427,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	105 988,83	4 343,75	105 988,83	4 343,75
Total cumulé	0,00	229 513,12	122 074,79	4 343,75	105 988,83	217 770,91
Résultat définitif		229 513,12	117 731,04			111 782,08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BLESMEs 2025 (N° DE_2026_20)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	189 929,71

Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	129 509, 15
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	39 583,4 1
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	229 513, 12
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	229 513, 12
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	117 731, 04
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	111 782, 08
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote des taux des impôts directs locaux 2026 (N° DE_2026_21)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par 10 voix pour

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 42.57%

* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021

(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.52 %

- Taxe d'habitation : 9.83 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété

- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Délibération sur le budget primitif - BLESMEs 2026 (N° DE_2026_22)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune BLESMEs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BLESMEs pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 554 300,52

En dépenses à la somme de : 500 737,55

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	114 400
012	Charges de personnel, frais assimilés	111 200
023	Virement à la section d'investissement	30 775,13
042	Section à section	3 618,22
65	Autres charges de gestion courante	65 010
66	Charges financières	726,21
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 646

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		330 375,56
----------------------------------	--	------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	111 782,08
013	Atténuations de charges	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 458
73	Impôts et taxes	45 357,49
731	Fiscalité locale	111 418
74	Dotations et participations	93 497,96
75	Autres produits de gestion courante	19 421
76	Produits financiers	4
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		383 938,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	16 085,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	385,87
16	Emprunts et dettes assimilées	10 408,99
20	Immobilisations incorporelles	1 560
204	Subventions d'équipement versées	105 988,83
21	Immobilisations corporelles	35 932,34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		170 361,99

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

021	Virement de la section de fonctionnement	30 775,13
040	Section à section	3 618,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 895,24
13	Subventions d'investissement	10 148,4
16	Emprunts et dettes assimilées	925
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		170 361,99

ADOPTE A LA MAJORITE

Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (N° DE_2026_23)

Vu l'article 1650 alinéa 1 du Code Général des Impôts qui stipule qu'une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune

Monsieur le Maire expose qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il doit être procédé à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui comprend, outre le maire ou un adjoint qui en assure la Présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête, comme suit, la liste des contribuables proposés au choix de Monsieur le Directeur des Finances Publiques de la Creuse pour la formation de la Commission Communale des Impôts Directs.

Civilité	NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
M	HURAND	Pierre	26/05/1950	7bis rue des Roinsettes (Blesmes)	TH - TF
M	GUT	Emmanuel	31/05/1968	14 route de Courboin (Blesmes)	TH - TF
M	MARQUES	Antonio	13/02/1964	2 rue des Vignes (Blesmes)	TH - TF
M	BENOIST	Xavier	20/11/1973	Les Aulnes Bouillants (Blesmes)	TH - TF - CFE

M	EYAP KIDOUN	François	18/12/1969	30 route de Courboin (Blesmes)	TH - TF
Mme	NIMAIL	Marie-Noëlle	09/01/1977	10 rue de Château-Thierry (Blesmes)	TH - TF
M	ROUX	Jean-Luc	18/01/1953	29 route de Courboin (Blesmes)	TH - TF
M	CARRE	Roger	14/10/1956	22 route nationale (Blesmes)	TH - TF - CFE
M	LEPRON	Dominique	02/07/1973	24 route de Courboin (Blesmes)	TH - TF
Mme	KAZMUCHA	Emilie	16/01/1981	15b rue de Château-Thierry (Blesmes)	TH - TF
M	BLETRY	Eric	05/10/1970	2 rue de la Cure (Blesmes)	TH - TF
M	BOULEAU	Eric	01/08/1963	16 rue des Vignes (Blesmes)	TH - TF
M	DEHU	Michel	13/06/1947	3 rue Saint Georges (Fossoy)	TH - TF
M	AUGUSTYNIAK	Alexandre	20/05/1988	2 rue de la Véttrie (Blesmes)	TH - TF
M	HANAU	Jean-Pierre	29/08/1963	La Fontaine aux Charmes (Blesmes)	TH - TF - CFE
Mme	BAUDET	Magali	28/08/1981	2 rue des Masures (Blesmes)	TH - TF
Mme	CARNIS	Anne-Sophie	10/09/1971	6 rue des Roinsettes (Blesmes)	TH - TF
M	XHAARD	Didier	11/08/1959	18 rue de la Véttrie (Blesmes)	TH - TF
M	BARCOS	David	24/08/1974	5 route de Courboins (Blesmes)	TH - TF
Mme	MOREAU	Séverine	18/08/1971	6 rue de la Cure (Blesmes)	TH - TF

Mme	LOISEAU	Claire	28/07/1985	41 route de Courboin (Blesmes)	TH
M	RODRIGUES	Sébastien	11/07/1985	19 rue de la Cure (Blesmes)	TH - TF
Mme	BENARD	Sandrine	27/10/1973	19b rue de la Herbennery (fossoy)	TH - TF
M	PUBLIER	Thierry	09/09/1969	1route Nationale (Blesmes)	CFE

Délibération : adoptée

Acquisitions des parcelles B 0720, B 0713, B0593 et B 0502 (N° DE_2026_24)

Monsieur le Maire propose que la commune acquière les parcelles suivantes :

-B0720 d'une contenance de 100m²

-B0713 d'une contenance de 120m²

-B0593 d'une contenance de 90m²

-B0502 d'une contenance de 190m²

Pour une contenance totale de 500m²

Ces parcelles appartiennent à :

-Mme TATIN Pascale

-Mme GABRIEL Annie

-M GABRIEL Jean-Claude

Monsieur le Maire est non votant.

Aussi le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents, (monsieur le Maire ne prend pas part au vote) :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section B 0720 ; B0713 ; B0593 et B0502 d'une contenance de 500m² à 1€ le m² soit 500€

- de prendre en charge les frais de notaire

- Charge Monsieur le Maire de signer l'acte ainsi que tous les documents afférents à cet achat.

Délibération : adoptée

Cession amiable par la commune de BLESMEs d'une maison sis 12, rue des Roinsettes (N° DE_2026_25)

Monsieur le Maire souhaite optimiser le patrimoine foncier de la commune, en vendant le bien au sis 12, rue des Roinsettes, parcelles AB 119 pour 02 ca et AB 120 pour 03 a 76 ca dont elle n'a pas l'utilité.

Vu la délibération n°2021_023 du 23 juin 2021 pour acquérir ce bien.

Vu la signature de l'acte de vente avec maitre NOTTA Jean-Michel, notaire à Château-Thierry

Vu la copie publiée avec mention le 28/12/2021.

Vu l'offre d'achat de madame LABBÉ Hélène Caroline proposant l'acquisition du bien immobilier sus 12, rue des Roinsettes

Considérant que le bien est inscrit dans la patrimoine privé de la commune, il est élevé sur cave et comprend :

Au -rez-de-chaussée : couloir desservant une pièce, une petite cuisine,

A mi-étage : w.c avec lavabo

A l'étage : deux pièces

Grenier au-dessus

Jardin sur le côté et derrière la maison

Le tout tenant du nord et de l'ouest à la commune de Blesmes (mur mitoyen), de l'est par un mur mitoyen à Madame LE LEY (ou représentant) et du sud à la rue des Roinsettes.

Considérant que le bien est libre de toute location ou occupation

Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré ;

- D'approuver la cession, à l'amiable, par la commune de Blesmes, au profit de madame LABBÉ Hélène Caroline, au prix de 66 000.00€ net vendeur des biens et droits immobiliers dépendant de l'ensemble immobilier situés au 12, rue des Roinsettes.

- De motiver cette cession, au motif que la commune n'a plus d'utilité de cette maison

- De motiver le prix de 66 000.00€

- D'autoriser le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant de quelque nature que ce soit.

- D'autoriser le Maire à subdéléguer, le cas échéant, à un de ses adjoints, le pouvoir de signature de promesse de vente, de l'acte authentique, de cette propriété, ainsi que tout document lié à la présente transaction décrite

- De dire que les recettes seront versées au budget communal de Blesmes.

- De verser une commission de 6 000€ à l'agence immobilière CANDAT à Château-Thierry.

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Délibération : adoptée

Questions et informations diverses :

- La commune envisage de faire une procédure de « bien sans maître » pour des parcelles de bois.
- La commune va faire une allée dans le cimetière. Cette dépense est prévue dans le Budget 2026.
- Au-dessus du cimetière, sur la droite, la commune envisage d'acquérir un terrain pour faire un parking.
- Sur l'église, l'enduit de façade Est est à refaire ainsi que la toiture de la sacristie (pas cette année). Quelle capacité à l'église ? Nous allons mesurer l'intérieur.
- Le 2^{ème} pan de la toiture de la salle des fêtes est à faire (pas cette année)
- Sur la commune, il y a 1 projet avec Totale Energie en agrivoltaïque. Ce projet s'inscrit dans le cadre des ZAE n.

Président de séance Francis ANDRE

Secrétaire de séance Bernadette FIEVET